



Groupe UDC
par Madame Anne Luyet
Députée suppléante
Rue Albert Chavaz 19
1965 Savièse

Date Sion, le **17 AOUT 2015**

**Question écrite concernant la restauration des bâtiments de la Basilique de Valère :
échafaudage à prix d'or ?**

Madame la députée-suppléante,

En session d'avril 2015, vous avez déposé au bureau du Grand Conseil une question écrite concernant le prix des échafaudages de la Basilique de Valère à Sion. D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre comme il suit à vos questions.

Les échafaudages pour ce chantier ont-ils été achetés ou sont-ils loués ?

Les échafaudages pour un chantier de cette importance ont fait l'objet d'une mise en soumission et d'un appel d'offre, le 25 septembre 2012, auprès de six entreprises spécialisées dans ce type de travaux, toutes établies en Valais (procédure sur invitation selon les dispositions légales des marchés publics). Nous avons demandé une offre pour des échafaudages de service très lourd d'une charge utile de 45kg/m2 avec une largeur de passage de 90 à 100cm.

Le mandat a été attribué à l'entreprise la plus compétitive sur la base des critères d'adjudication par ordre de priorité décroissant suivants :

- Le montant de l'offre ;
- La qualité de l'entreprise soumissionnaire et les références de l'entreprise dans le domaine de la conservation des monuments historiques classés ;
- L'engagement économique et social de l'entreprise soumissionnaire.

L'étendue des prestations pour les prix unitaires offerts sur les échafaudages devait comprendre:

- La sortie et le retour au dépôt, le chargement et le déchargement, le transport par hélicoptère et camion grue ainsi que le montage et le démontage ;
- Le démontage et le remontage sur le même chantier afin de satisfaire aux différentes demandes et exigences des experts, des utilisateurs et aux types d'interventions liés à la restauration et conservation du monument, par exemple les séances de présentation des différentes étapes de restauration des façades aux commissions de Valère, les journées « Châteaux et musées en fêtes », les journées du patrimoine, les spectacles « Sion en lumières », la mise en place d'une nouvelle cloche, le confortement parasismique du clocher, etc. ;



- La mise à disposition, soit la durée de montage et de démontage, la durée de location, les réparations occasionnées par l'usure normale et l'entretien. La durée de mise à disposition est comptée depuis la date convenue pour l'utilisation de l'échafaudage monté (ou partie de l'utilisation de celui-ci) jusqu'à celle convenue du démontage.

Le chantier de Valère possède un échafaudage mobile ou un pont roulant en aluminium de montage simple et rapide qui reste à disposition des entreprises. Il est principalement utilisé pour les travaux de réfection à l'intérieur.

Dans le cas de la 2ème solution, à combien se monte la location annuelle pour ce matériel pour l'année 2014 ?

Pour l'année 2014, les frais de location des échafaudages extérieurs sud et nord de la Basilique, y compris les filets sont composés comme suit:

- | | |
|--|---------------|
| - Echafaudage de la façade sud, location du 01.01 au 31.12.2014, TTC : | Fr. 13'737.50 |
| - Echafaudage du clocher, location du 01.01 au 01.04.2014, TTC : | Fr. 5'725.55 |

| | |
|---------------------|---------------|
| Montant total TTC : | Fr. 19'463.05 |
|---------------------|---------------|

Toujours dans le cas de la 2ème solution, à combien se monte la facture globale de ces locations depuis le début des travaux ?

Les échafaudages de la nef en façade nord et du clocher ont été mis en service le 1^{er} avril 2009 et ceux de la nef et du transept en façade sud le 1^{er} septembre 2013.

Les échafaudages de la façade nord et du clocher ont été démontés en trois étapes, le 10 juin 2013, le 31 décembre 2013 et le 1^{er} avril 2014.

Les échafaudages de la nef en façade sud ont été démontés le 13 mai 2015 et les échafaudages du transept et de la chapelle Saint-Michel seront démontés dans le courant des mois de juin-juillet 2016.

- | | |
|--|---------------|
| - Echafaudage de la façade nord, location du 01.04.2009 au 01.04.2014, TTC : | Fr. 87'694.40 |
| - Echafaudage de la façade sud, location du 01.09 au 31.12.2013, TTC : | Fr. 4'899.70 |
| - Echafaudage de la façade sud, location du 01.01 au 31.12.2014, TTC : | Fr. 13'737.50 |

| | |
|---------------------|----------------|
| Montant total TTC : | Fr. 106'331.60 |
|---------------------|----------------|

Réparti sur les 5 années concernées, ceci représente un montant annuel de location des échafaudages, des escaliers inclinés, des filets et des platelages de réception de Fr. 21'266.- pour l'ensemble de la Basilique, soit un montant mensuel de Fr. 0,62 par m2 de surface d'échafaudage.

Justificatif pour le choix de la formule location

Chaque chantier demande des échafaudages spécifiques selon le type de travaux à réaliser. Par exemple pour l'application d'une peinture, des échafaudages légers d'une charge utile de 150kg/m² et d'une largeur de passage de 60 cm peuvent convenir. La réfection des enduits ou la pose d'une isolation périphérique en façade exige des échafaudages d'une capacité portante plus élevée de 300kg/m² avec une largeur de passage plus conséquente de 70 à 80 cm. Pour la réfection des murs de la basilique de Valère nous avons utilisé des échafaudages très lourds d'une capacité portante de 450kg/m² et d'une largeur utile de 90 cm. Ce modèle d'échafaudage non standard, permet l'entreposage de matériaux (moellons/mortier) nécessaires à la consolidation ou la reconstruction partielle de parements extérieurs en maçonnerie.

L'installation d'un échafaudage exige la formation de monteurs professionnels expérimentés, à même de pouvoir fournir un travail de qualité pour assurer la sécurité nécessaire. L'utilisation des échafaudages par les entreprises se fait seulement après la réception officielle et le premier contrôle de suivi en collaboration avec un responsable de la sécurité (SUVA). De plus, pour un chantier comme celui de Valère il est indispensable de posséder un savoir-faire confirmé dans le domaine de l'intervention en site historique et en milieu naturel protégé. La mise en place sur un terrain aussi escarpé et dans des conditions climatiques parfois difficiles du fait de la situation de l'édifice au sommet d'une colline exposée au vent implique des mesures particulières d'ancrages qui ne peuvent être confiées qu'à des professionnels confirmés.

Les frais de location englobent aussi les contrôles périodiques et les frais de maintenance des échafaudages sur toute la durée du chantier. Après le démontage des ponts, ces éléments seront transportés à l'atelier pour y être contrôlés : vérification des soudures, traitement des points de rouille, réparation des pièces de liaison, remplacement des plateaux et des plinthes endommagés et élimination des éléments de structure pliés ou déformés. L'entreposage des éléments d'échafaudages doit se faire dans une halle à l'abri des intempéries. Les échafaudages de la Basilique représentent une surface de 1'495.00 m² pour le secteur nord et de 1'350 m² pour le secteur au sud, soit une surface totale de 2'845 m². Il faut donc une halle de grande capacité pour contenir l'ensemble.

Toutefois, une économie sur les frais de location des échafaudages peut être faite en augmentant les effectifs et la cadence de travail. Pour ce faire il serait nécessaire d'accroître le crédit de construction annuellement alloué à ce chantier de Fr. 800'000.- TTC à Fr. 1'500'000.-. Ce programme pourrait être réalisé, même si la période de réfection des maçonneries reste courte (de la mi-avril à la mi-novembre) sachant que les mortiers bâtards à la chaux peuvent être mis en œuvre uniquement si le support a une température supérieure à 5°C.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre demande et en vous remerciant de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Madame la députée-suppléante, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copie à - Président du Grand Conseil
- Service parlementaire